



## Travailler en espaces confinés - Formation et épreuves CATEC



### Description de la formation

#### Objectif :

A l'issue de cette formation le stagiaire doit :

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.
- Appliquer avec maîtrise la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication.
- Appliquer avec maîtrise les procédures d'évacuation de l'espace confiné.

#### Public visé :

Salariés Intervenants amenés à travailler en espaces confinés dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.

**Durée de la formation :** 1 jour - 07h00

#### Pré-requis :

Notions de balisage, maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur, de détecteur de gaz, des EPI dont masque auto sauveteur d'évacuation.  
Aptitude médicale en cours de validité

#### Programme :

Travaux d'intervention à proximité des réseaux - A.I.P.R Opérateur

Présentation du dispositif CATEC®

Mécanisme de l'accident

Risques et dangers des espaces confinés

Rôles de l'intervenant

Les procédures d'évacuation de l'espace confiné (suivi de procédure, évacuation calme, information de l'encadrement)

- Les risques liés à son activité professionnelle
- L'attention aux signes de danger
- La communication avec les autres opérateurs
- Le compte-rendu des observations qui pourraient être utiles ou compléter la connaissance des risques dans l'espace.

#### PRATIQUE

Mises en situation sur ouvrages sécurisés

Préparation de l'intervention

Sécurisation de la zone de travail

Équipement des opérateurs

Ventilation



Détection préalable  
intervention avec différents scénarios d'incidents et d'alertes.

### **Validation :**

#### **Evaluation**

Les épreuves théoriques et pratiques conformément au dispositif CATEC® sont réalisées en fin de formation en vue de la délivrance du Certificat Aptitude Espace Confiné - CATEC® fonction d'Intervenant- sur un espace réel sécurisé.

- Le renouvellement du CATEC® est obligatoire tous les 3 ans.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.